

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 6 septembre 2018 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|----------------|
| - Ghislain Perreault | - Serge Brault |
| - Daniel Dumontier | - David Dumont |
| - Mario Dufour | |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 6 SEPTEMBRE 2018

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2018
3. Loisirs
 - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
 - b) Salaires arbitres et juges de ligne
4. Incendie
 - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
 - b) Démission du capitaine monsieur Joël Bédard
5. Urbanisme
 - a) Rapport du responsable de l'urbanisme
6. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics
 - b) Soumissions: Pavage rang Grégoire
 - c) Mandat Aqua data: Relevé GPS des puisards
7. Comptes à payer (municipalité)
 - a) Comptes à payer pour le mois de septembre 2018
 - b) Comptes payés durant le mois d'août 2018
8. Comptes à payer (factures)
 - a) Programme TECQ (2014-2018) (121 804.53\$)
 - b) SOLUTIONS Solu-NET inc. (3 386.01\$)
 - c) SPCA Rousillon (2 463.83\$)
 - d) Tonte de gazon Éric R. inc. (4 129.52\$)
 - e) Pavage du Haut-Richelieu (6 079.22\$)
 - f) Marquage Signalisation Rive Sud B.A. inc. (7 445.50\$)
 - g) 5xperts (7 548.11\$)
 - h) Aréo-Feu Ltée (10 232.78\$)
 - i) Éthier Avocats inc. (22 223.16\$)
9. Location du tracteur pour adapter le souffleur de la municipalité
10. Contrat ordures et recyclage

11. Application des règlements municipaux: Nominations
12. Bibliothèque municipale: Excédent affecté
13. Autorisation destruction de documents
14. Politique familiale 2018-2019
15. Varia
16. Public: Période de questions
17. Levée de l'assemblée

Résolution #2018-09-318 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

Résolution #2018-09-319 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2018

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 août 2018.

ADOPTÉE

Loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur le conseiller Daniel Dumontier fait la lecture du rapport du Service des Loisirs pour le mois de septembre 2018.

Résolution #2018-09-320 : Loisirs: Salaires arbitres et juges de ligne

CONSIDÉRANT QUE suite à la saison de soccer 2018 le club de soccer maintenant administré via les loisirs de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville, le paiement des arbitres et juges de ligne doit être fait;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De procéder à une dépense de 6,290\$ pour les salaires qui seront versés aux arbitres et aux juges de ligne pour la saison de soccer 2018 suivant les salaires établis par la Ligue de soccer des patriotes soit:

CATÉGORIE	ARBITRE	JUGE DE LIGNE
U 7-8	16.00 \$/joute	11.00 \$/joute
U 9-10	18.00 \$/joute	13.00 \$/joute

U 11-12	22.00 \$/joute	15.00 \$/joute
U 13-14-15	24.00 \$/joute	17.00 \$/joute
U 16-17-18	26.00 \$/joute	19.00 \$/joute
U 19 ET PLUS	29.00 \$/joute	22.00 \$/joute

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur le conseiller Mario Dufour fait la lecture du rapport du Directeur du Service de Sécurité incendies pour le mois de septembre 2018.

Résolution #2018-09-321 : Démission du capitaine monsieur Joël Bédard

CONSIDÉRANT la lettre de démission du capitaine du service de Sécurité incendies, monsieur Joël Bédard, en date du 21 août 2018.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter la démission du capitaine, monsieur Joël Bédard, au sein du Service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Urbanisme

Rapport du responsable de l'urbanisme

Monsieur Guillaume Dumouchel fait son rapport pour le mois de septembre 2018.

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Serge Bouchard fait son rapport pour le mois de septembre 2018.

Résolution #2018-09-322 : Soumissions: Pavage rang Grégoire

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres public pour le pavage du rang Grégoire pour la partie de la municipalité de Napierville a été publié en date du 15 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE trois firmes ont soumissionnées

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des soumissions reçues soit:

Noms	Montant Conventionnel	Montant Flexibles	Remarques
------	-----------------------	-------------------	-----------

MSA Infrastructures inc.	85 500.00 \$	-	taxes incluses
Sintra inc.	95 774.18 \$	96 004.13 \$	taxes incluses
Eurovia Québec Construction inc.	100 042.44 \$	111 342.22 \$	taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE la firme Comeau Experts-Conseils a procédé à l'analyse des soumissions et recommande d'accepter la plus basse soumission conforme avec l'option d'enrobé conventionnel soit celle de MSA Infrastructures inc. suivant lettre en date du 6 septembre 2018.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter la plus basse soumission conforme avec l'option d'enrobé conventionnel soit celle de MSA Infrastructures inc. au montant de 85 500\$ taxes incluses pour les services ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉE

Résolution #2018-09-323 : Mandat Aqua Data: Relevé GPS des puisards

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des programmes d'infrastructures Québec, Canada, Municipalités, il est nécessaire de tenir à jour le plan d'intervention des réseaux et des chaussées;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention actuel ne contient qu'un faible pourcentage de connaissance sur le réseau d'égout pluvial;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer des relevés terrain pour inventorier l'emplacement des puisards et créer une banque de données nécessaires pour le plan d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE la firme Aqua Data possède l'ensemble des banques de données des réseaux d'aqueduc et sanitaire et qu'ils ont l'outillage nécessaire pour faire les relevés géoréférencés;

CONSIDÉRANT QU'Aqua Data a soumis une proposition au tarif unitaire de 9,90 par élément pour une quantité minimale de 500 éléments;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur des travaux publics à mandater la firme Aqua Data pour effectuer les relevés d'arpentage pour une quantité approximative de 1000 points.

ADOPTÉE

Comptes à payer (municipalité)

Résolution #2018-09-324 : Comptes à payer pour le mois de septembre 2018

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de septembre 2018 soit:

Municipalité au montant de 33 624.22\$
 Salaires des membres du conseil au montant de 22 076.55\$
 Bibliothèque au montant de 1 490.06\$
 Loisirs au montant de 12 005.02\$
 Incendie au montant de 8 894.06\$
 Salaires pompiers août 2018 au montant de 24 597.81\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 19h50, car sa conjointe est une employée administrative.

Résolution #2018-09-325 : Comptes payés durant le mois d'août 2018

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois d'août 2018 soit:

Municipalité au montant de 178 866.42\$

Bibliothèque au montant de 1 168.85\$

Loisirs au montant de 8 568.89\$

Incendie au montant de 1 854\$

ADOPTÉE

Comptes à payer (factures)

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 19h51.

Résolution #2018-09-326 : Comptes à payer: Programme TECQ (2014-2018)

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer les factures du programme TECQ (2014-2018) au montant total de 119 468.81\$ suivant liste soumise à cette effet.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Montant</u>	<u># facture</u>
CBC 2010 inc.	Travaux d'infrastructures sur le boul. Poissant (Décompte #3)	20 971.79 \$	10690
Comeau Experts- Conseils	Honoraires pour les travaux sur le boul. Poissant	2 506.46 \$	2836
CBC 2010 inc.	Travaux d'infrastructures sur le boul. Poissant (Retenue 5%)	30 599.82 \$	10691
Constructions F.J.L. inc.	Honoraires pour l'ajout d'une pompe de distribution d'eau potable	65 390 .74 \$	001060

Il est également résolu d'entériner la facture de *Les Services exp inc.* au montant de 2 335.72\$ représentant les honoraires professionnels pour les travaux d'ajout d'une pompe de distribution d'eau potable suivant facture numéro 446338.

Il est également résolu que les montants requis aux fins de ces travaux et services s'inscrivent dans les priorités soumises dans le cadre du programme TECQ (2014-2018).

Il est également résolu d'approprier à même les règlements d'emprunt numéro 422 et/ou 423 les montants requis aux fins de ces achats et travaux.

ADOPTÉE

Résolution #2018-09-327 : Comptes à payer: SOLutions Solu-NET inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de Solutions *Solu-NET inc.* au montant de 3 386.01\$ représentant l'entretien et le polissage des planchers du centre communautaire pour la période du 2 juillet au 30 août 2018 suivant la facture numéro 2316.

ADOPTÉE

Résolution #2018-09-328 : Comptes à payer: SPCA Roussillon

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *SPCA Roussillon* au montant de 2 463.83\$ représentant les services rendus sur le territoire de la municipalité de Napierville suivant la facture numéro NAPI 2018-08.

ADOPTÉE

Résolution #2018-09-329 : Comptes à payer: Tonte de gazon Éric R. inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer les factures de *Tonte de gazon Éric R. inc.* au montant total de 4,129.52\$ pour l'entretien des terrains municipaux ainsi que l'entretien du terrain à la caserne des pompiers suivant les factures numéro 00324 et 00325.

Il est également résolu que la moitié de la facture numéro 00325 soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2018-09-330 : Comptes à payer: Pavage du Haut-Richelieu

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *Pavage du Haut-Richelieu* au montant de 6 079.22\$ représentant la libération de la retenue contractuelle de 5% relativement aux travaux de pavage 2017 suivant la facture numéro 2787-05.

ADOPTÉE

Résolution #2018-09-331 : Comptes à payer: Marquage Signalisation Rive Sud B.A. inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Marquage Signalisation Rive Sud B.A. inc.* au montant de 7,445.50\$ pour le marquage des rues de la municipalité, stationnements, passages piétonniers et piste cyclable suivant la facture numéro 2252.

ADOPTÉE

Résolution #2018-09-332 : Comptes à payer: 5xperts

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer les factures de *5xperts* au montant total de 7 548.11\$ représentant la migration de toutes les adresses courriel vers office 365, l'achat d'un ordinateur pour la réception de l'hôtel de ville, l'achat d'un ordinateur pour le service de Sécurité incendies et les honoraires pour divers supports techniques suivant les factures numéro 0001154 et 0001160.

Il est également résolu que la moitié du montant relatif au service de Sécurité incendies soit payée par la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2018-09-333 : Comptes à payer: Aréo-Feu Ltée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Aréo-Feu Ltée* au montant de 10 232.78\$ pour l'achat de quatre habits de combats pour le service de Sécurité incendies des municipalités de Napierville et St-Cyprien-de-Napierville suivant la facture numéro 282096.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2018-09-334 : Comptes à payer: Éthier Avocats inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture d'*Éthier Avocats inc.* au montant de 22 223.16\$ représentant les services professionnels rendus suivant la facture numéro 1666.

ADOPTÉE

Résolution #2018-09-335 : Location du tracteur pour adapter le souffleur de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la location d'un tracteur pour adapter le souffleur de la municipalité servant au déneigement des rues est terminé;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Ferme Jean-Pierre Derome inc.* accepte de louer un tracteur de marque Case 7220 année 1995 au coût de 10 000\$ par année plus les taxes pour une période de 2 ans aux mêmes termes et conditions que le dernier contrat;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est satisfait de l'équipement fourni par Monsieur Derome;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De louer de la compagnie *Ferme Jean-Pierre Derome inc.* un tracteur de marque Case 7220 année 1995 afin d'adapter le souffleur de la municipalité au coût de 10 000\$ par année plus les taxes pour une période de 2 ans à partir du 15 novembre 2018 jusqu'au 1^{er} avril 2020;

Il est également résolu d'autoriser Madame la Mairesse Chantale Pelletier et la Directrice générale, Madame Julie Archambault à signer, pour et au nom de la municipalité le contrat de location entre la municipalité et la compagnie *Ferme Jean-Pierre Derome inc.* et tous les documents nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

Résolution #2018-09-336 : Contrat ordures et recyclage

CONSIDÉRANT QUE les contrats pour la cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables se terminent le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a procédé à des appels d'offres publiques pour le renouvellement de ces deux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme pour la collecte des ordures ménagères est Services Ricova pour la collecte une fois par semaine du 1^{er} avril au 31 octobre et une fois aux deux semaines du 1^{er} novembre au 31 mars incluant les encombrants (option B);

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme pour la collecte des matières recyclables est Col sel Transit inc. pour la collecte des matières recyclables une fois par semaine (option A);

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De signifier à la MRC-des-Jardins-de-Napierville que la municipalité de Napierville désire faire partie du contrat pour la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables pour les années 2019 et 2020 avec possibilité de prolongation pour deux années d'option.

ADOPTÉE

Résolution #2018-09-337 : Application des règlements municipaux: Nominations

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder à la nomination d'employés municipaux afin de les autoriser à émettre des constats d'infraction relativement à l'application des règlements municipaux.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville désire modifier la résolution numéro 2015-12-729 relativement à l'application des règlements municipaux.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

Que le Directeur des travaux publics ou son remplaçant, le chef d'équipe des travaux publics ou un des employés des travaux publics, le responsable de l'urbanisme ou son remplaçant, ainsi que la Directrice générale ou son remplaçant soient responsables de l'application des règlements municipaux.

Il est également résolu que le Directeur du service de Sécurité incendies des municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville ou son remplaçant soient responsables de l'application des règlements municipaux.

Il est également résolu de les autoriser à émettre tous constats d'infraction pour toutes contraventions à l'une des dispositions desdits règlements.

Il est également résolu que cette résolution remplace et abroge la résolution numéro 2015-12-729.

ADOPTÉE

Résolution #2018-09-338 : Bibliothèque municipale: Excédent affecté

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale a depuis sa création un compte de banque lui appartenant;

CONSIDÉRANT QUE dans ce compte de banque est déposé l'argent récupéré des amendes de retard, des locations et des abonnements extérieurs;

CONSIDÉRANT QUE des retraits sont aussi effectués pour des petites dépenses telles que des remboursements de kilométrage et des petites dépenses;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fermer ce compte de banque afin de gérer les revenus et les dépenses associés à même le budget de la bibliothèque;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De fermer le compte de banque numéro 80590 associé à la bibliothèque municipale;

Il est également résolu de transférer le solde au montant de 18 276.86\$ dans le compte numéro 1250 appartenant à la municipalité de Napierville;

Il est également résolu de créer un excédent affecté afin de l'utiliser lors du réaménagement de la bibliothèque prévue au courant de l'année 2019.

ADOPTÉE

Résolution #2018-09-339 : Autorisation destruction de documents

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a embauché madame Marjorie Charbonneau à titre d'archiviste;

CONSIDÉRANT QUE madame Marjorie Charbonneau a procédé à l'élaboration d'un calendrier de conservation;

CONSIDÉRANT QUE ce calendrier de conservation a été approuvé par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

CONSIDÉRANT QUE selon ce calendrier de conservation, certains documents doivent être détruits;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

Que le conseil municipal de Napierville prend acte du rapport de documents à détruire daté du 1er septembre 2018 tel que préparé par notre archiviste Mme Marjorie Charbonneau et d'autoriser la firme *Shred-it* à procéder à destruction des documents.

ADOPTÉE

Résolution #2018-09-340 : Politique familiale 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à:

-Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles.

-Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a présenté en 2018-2019 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018-2019;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser madame Julie Archambault, Directrice générale, à signer au nom de la municipalité de Napierville tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2018.

Il est également résolu de confirmer que madame Marthe Tardif est l'élue responsable des questions familiales.

ADOPTÉE

Varia

Public: Période de questions

Intervention de : Madame Lucie Deland

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

Résolution #2018-09-341 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h16.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE